



PLP DMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés





Contexte et enjeux du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La production de déchets a fortement augmenté depuis les années 1960 avec la croissance économique, les changements des modes de consommation et de production.

Dans ce contexte de demande croissante de biens, la prévention des déchets est devenue une priorité pour économiser la consommation des matières premières, diminuer les coûts de gestion des déchets par les collectivités, réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles et réduire l'impact négatif sur l'environnement et à la santé.

Face à ces défis, des mesures et actions sont mises en place pour prévenir, réduire ou compenser les conséquences engendrées.

En 2021, 60 milliards d'euros ont été dépensés par la France pour protéger l'environnement avec le plus gros budget de 19,6 milliards d'euros consacré aux déchets.

En 2023, la Communauté des Communes du Haut-Poitou (CC du Haut-Poitou) a adopté une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets.

Cette stratégie déchets 2023-2030 se décline en 5 points :

- 1- le déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 2- la mise en œuvre d'une relation à l'utilisateur avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usagers »
- 3- un plan de modernisation des déchetteries du Haut-Poitou
- 4- un plan de gestion de proximité des biodéchets
- 5- un plan de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

À travers ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CC du Haut-Poitou structure sa politique de prévention pour une période de 6 ans, de 2026 à 2032.

PLP DMA

Plan Local de Prévention
des Déchets Ménagers
et Assimilés

Les axes



Axe 1

Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets

Il est composé de 5 actions principales :

- **Développer** la prévention au sein des services et des bâtiments de la CC du Haut-Poitou. L'objectif est de veiller au bon respect des consignes de tri et d'encourager à produire moins de déchets.
- **Accompagner** les communes avec de l'appui méthodologique et organiser des rencontres entre les communes.
- **Développer** une commande publique responsable avec la mise en place de clauses de développement durable par exemple.
- **Etablir** un diagnostic des pratiques au sein des locaux de la CC du Haut-Poitou pour évaluer la production de déchets, puis sensibiliser, former et impliquer les services dans les bonnes pratiques.
- **Favoriser** les pratiques de réemploi entre les services de la CC du Haut-Poitou et les communes en facilitant par exemple le don d'articles et de matériaux.



Axe 2

Poursuivre la sensibilisation et la communication auprès des différents publics

Dans cet axe, de très nombreuses actions sont déjà en place.

Elles sont regroupées en 5 actions principales.

- Sensibiliser et mettre en place des actions de réduction de la production de déchets à destination du grand public, ce que nous faisons déjà au travers de l'opération STOP PUB par exemple ou le salon zéro déchets.
- Sensibiliser les scolaires / le jeune public avec nos animations dans le cadre du Pass environnement.
- Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets dans le cadre d'interventions à la demande.
- Mettre en place un plan de communication sur la prévention des déchets.
- Organiser des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et la Semaine Nationale du Compostage (SNC).



Axe 3

Renforcer la gestion de proximité des biodéchets

Cet axe important de la stratégie déchets est déjà très largement mis en œuvre.

3 actions sont proposées :

- La gestion de proximité des biodéchets avec notamment les composteurs individuels et les composteurs partagés.
- La pratique du broyage des végétaux auprès du grand public et des communes.
- La promotion de la pratique du jardinage au naturel qui favorise le développement de la biodiversité dans les sols par l'utilisation du compost ou du paillage.



Axe 4

Favoriser la consommation responsable

C'est axe est nouveau dans notre politique de prévention et de réduction des déchets.

Il repose sur 3 actions :

- Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire avec la mise en place d'espaces de réemploi dans nos déchetteries ; favoriser les partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en accompagnant les établissements scolaires.
- Créer des réseaux de partage pour favoriser le don.



Axe 5

Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises

Il est proposé de poursuivre les actions d'accompagnement dans l'élaboration de diagnostics des déchets produits et le tri à la source des déchets alimentaires.

Sont prévues également de nouvelles actions notamment sur le recensement et la mise en avant par la CC du Haut-Poitou des commerces éco-responsables.

